

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 septembre 2020

**INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3302)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 283

présenté par

M. Vallaud, M. Aviragnet, Mme Biémouret, Mme Vainqueur-Christophe, M. Potier, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 5**

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 1.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement d'appel du Groupe Socialistes et apparentés, en supprimant la dernière phrase de l'alinéa 1, vise à attirer l'attention de la représentation nationale sur deux questions :

- La nécessité de clarifier l'articulation entre la deuxième étape de l'expérimentation TZCLD et la création, par le biais de l'article 3 de la présente proposition de loi, d'un nouveau dispositif expérimental intitulé "contrat de travail renforcé à durée indéterminée".

- La nécessité de flécher une partie des financements du Fonds d'expérimentation vers les comités locaux pour l'emploi (CLE). A l'issue de la première phase de l'expérimentation, il est apparu que pour assurer les fonctions importantes confiées au CLE, au moins 3 équivalents temps plein (ETP) en ingénierie devaient être mobilisés. Chaque CLE endosse en effet un rôle essentiel de mobilisation et d'animation territoriale. Afin que chaque comité local puisse disposer des moyens humains nécessaires au démarrage du projet, il convient donc de flécher une partie des financements du Fonds d'expérimentation territoriale vers les charges de personnel des comités locaux.